

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00184

**FILIÈRE D'EXCELLENCE SANTÉ - SOUTIEN À NOVÉKA ! - PARTENARIAT
TRIENNAL 2024-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 42
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240018410

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

FILIERE D'EXCELLENCE SANTE - SOUTIEN A NOVEKA ! - PARTENARIAT TRIENNAL 2024-2026

I. NOVEKA ! : un partenaire incontournable de la politique métropolitaine de soutien à la filière « santé »

L'innovation est l'un des piliers du développement de Saint-Etienne Métropole. Cette volonté repose sur le renforcement de secteurs, d'ores et déjà, phares du tissu économique, académique, et industriel local (manufacturing, santé) mais également sur l'émergence de secteurs d'excellence, notamment dans des logiques de fertilisations croisées transversales comme c'est le cas pour le numérique et le design.

Le poids économique, industriel, scientifique, académique et, évidemment sanitaire, de la filière santé est conséquent avec un potentiel de développement important et qui s'appuie sur des fondamentaux à consolider.

Dans ce contexte, Novéka ! se définit comme une association qui fédère et anime une communauté d'acteurs locaux engagés pour le progrès et l'innovation en santé. Elle se positionne ainsi comme le partenaire de proximité de tous les acteurs en santé du territoire (entreprises de toute taille : fabricants, sous-traitants, prestataires de services, mais également laboratoires de recherche, étudiants, structures de soins, associations de patients, collectivités, acteurs institutionnels, ...).

Novéka ! a ainsi pour vocation de stimuler l'innovation et le développement des entreprises du bassin stéphanois et au-delà en Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ce, en privilégiant une approche multidisciplinaire. Pour ce faire, l'association s'appuie sur un tissu d'acteurs uniques sur le territoire en matière de design, recherche, soin et formation (Cité du Design, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Manutech USD, Gérontopôle AuRA, Institut Présage de l'Université Jean Monnet, Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale, ENISE, CHU de Saint-Etienne, AESIO, Ligue contre le cancer, REHACOR 42, Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes, Fondation NEURODIS sur les maladies du cerveau, DANAECARE ...).

De plus, Novéka ! a noué des partenariats stratégiques inédits sur le territoire régional avec la Société d'accélération et de transfert de technologie (SATT) PULSALYS, le Pôle de Compétitivité mondial Lyon Biopôle, et, plus récemment, avec France Biotech, association nationale qui fédère les entrepreneurs de l'innovation dans la santé pour accroître leur développement et leur visibilité à l'international.

A ce titre, Novéka ! est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

II. Le bilan d'activité 2023 de NOVEKA

L'association travaille autour de 3 axes :

- **l'axe « animer »** pour faire se rencontrer les acteurs de l'écosystème, s'informer et échanger ;
- **l'axe « innover »** pour faciliter l'émergence de projets innovants avec les bons partenaires ; promouvoir une approche multidisciplinaire et centrée « utilisateur » ;
- **l'axe « développer »** pour aider les acteurs de l'écosystème à valoriser leurs compétences, consolider leur stratégie de développement et d'accès au marché notamment par des actions de formation.

2023 a été une année de croissance pour Novéka ! s'appuyant sur un programme d'animations aux thématiques diversifiées, tout en s'efforçant de prioriser les sujets qui impactent les membres de la structure, comme la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), le développement durable ou encore les enjeux de prévention en santé. Afin d'élargir le spectre de son activité au travers d'une démarche de collaboration, de nouveaux partenariats ont été mis en place. En particulier, Novéka ! s'est rapproché de l'association nationale France Biotech à l'automne avec deux objectifs en cohérence avec ses orientations stratégiques : être visible et rendre visible le réseau à une échelle nationale en ayant, d'une part, l'opportunité d'être mieux connecté aux grandes institutions et pouvoirs publics en santé et d'autre part, en facilitant l'accès à l'innovation pour les membres de l'association, en particulier les entreprises, au travers du volet santé de France 2030 (grands défis en santé,...). De manière opérationnelle, Novéka ! a également initié des actions communes avec des associations de patients dont la Ligue contre le cancer 42 et Rehacoor42 (santé mentale), qui devraient s'intensifier en 2024.

Fait marquant également issu de la démarche d'innovation MED5P (Personnalisation, Parcours de soins, Proximité, Partage, Prévention) de Novéka !, le lancement d'un premier Appel à Manifestation d'Intérêt porté par Saint-Etienne Métropole et le Cancéropôle CLARA pour lequel Novéka ! est partenaire, afin de financer des premières recherches-action à l'échelle du territoire.

De fait, l'année 2023 a notamment été marquée par les actions et événements suivants :

- en matière d'animation, par 90 événements (dont 32 rendez-vous organisés en direct par Novéka ! notamment petits déjeuners thématiques, focus experts, visites...), un nombre quasiment doublé par rapport à 2022 du fait de l'intensification de partenariats régionaux et nationaux dont, à titre d'exemples :
 - o en matière d'innovation, avec la 4ème édition de l'événement MED5P, qui a poursuivi les travaux de l'édition précédente autour de la santé environnementale au travers de 3 ateliers : «prévention des cancers», « Responsabilité Sociale et Environnementale » et « santé mentale » ;
 - o des rendez-vous réguliers dans différents formats aux finalités différentes :
 - Les « p'tits dejs » mensuels avec un acteur de l'écosystème local invité à se présenter et à répondre aux questions des participants,
 - Les focus experts dont l'objectif est d'apporter un premier niveau de connaissance sur une approche méthodologique et/ou un sujet spécifique avec pédagogie et illustration par des exemples concrets d'applications,
 - Les visites guidées de sites d'entreprises, centres techniques, plateformes, laboratoires, tiers lieux et autres structures du réseau.
- La montée en puissance du volet formations, suite à l'obtention d'une certification QUALIOPi en juillet 2022. Novéka ! a ainsi développé une nouvelle offre de service

en proposant à ses membres des formations spécifiques aux dispositifs médicaux. Novéka ! dispose d'un vivier de 7 formateurs aux profils expérimentés et d'un catalogue de 9 formations opérationnelles pouvant être organisées en inter ou intra entreprise selon les besoins.

- L'aide au développement des entreprises à l'international avec le pilotage, par Novéka ! et en collaboration avec Lyon Biopôle, de la délégation régionale (composée de 9 entreprises) au salon Medica de Düsseldorf
- En termes de communication avec une visibilité accentuée de l'écosystème en santé du territoire notamment sur le réseau social professionnel LinkedIn avec plus de 1 000 abonnés (+ 43 % en un an) recensés sur la page de Novéka ! fin 2023 et qui profitent d'informations quotidiennes sur l'actualité de la structure et du territoire en matière d'innovation en santé.

Depuis la nouvelle dynamique initiée en 2020, le nombre d'adhérents est fortement reparti à la hausse avec l'arrivée de 11 nouvelles entités membres fin 2023 et une progression de + 46 % entre 2019 et 2023 avec désormais 54 adhérents, dont, s'agissant des entreprises, plus de 90 % de TPE ou PME. A noter également qu'en 2023, 5 formations ont été organisées par Novéka ! en intra entreprise pour 2 clients et pour un total de 40 apprenants (soient 539 h de formation réalisées).

III. Le renouvellement du partenariat avec NOVEKA ! sur la période 2024-2026

Pour mémoire, Saint-Etienne Métropole avait validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal 2021-2023 avec Novéka ! par délibération du Bureau Métropolitain en date du 08 juillet 2021.

Sur la base des actions menées et du travail réalisé sur la période 2021-2023, il est proposé de renouveler le partenariat triennal avec Noveka ! sur la période 2024-2026 autour des axes suivants :

- l'accompagnement/orientation de start-ups et de PME dans l'ingénierie et la mise en œuvre de leurs projets, ce en cohérence avec les dispositifs d'aide à l'innovation de Saint-Etienne Métropole,
- l'animation de l'écosystème local sur les thématiques touchant à l'innovation en santé,
- des interventions pédagogiques sur les tendances et le contexte global du secteur de la santé, plus particulièrement auprès des PME et des startups, en lien avec les expertises scientifiques, hospitalières et industrielles disponibles sur le territoire,
- la participation à la promotion et à l'attractivité du territoire visant à accueillir des événements de rang national voire international, mais aussi à implanter des prospects entreprises exogènes.

Ce partenariat se traduirait par le versement d'une subvention de fonctionnement de 150 000 € par an sur la période 2024-2026 dédiée au soutien des actions que Noveka ! mettra en œuvre dans le cadre des axes décrits ci-dessus.

Le versement de la subvention sera conditionné aux clauses suivantes :

- l'inscription et le vote des crédits au budget de fonctionnement de Saint-Etienne Métropole
- la présentation chaque année à la Métropole des actions projetées au cours du 1er trimestre de l'année N
- la présentation d'un bilan annuel des actions menées présenté par Noveka ! à la Métropole au cours du 1er trimestre de l'année N+1

Les modalités financières de versement de cette subvention sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement du partenariat avec Novéka ! sur la période 2024-2026 ;**
- **approuve le projet de convention de financement triennale 2024-2026 entre Saint-Etienne Métropole et Novéka ! prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 150 000 € par an au titre de son plan de développement 2024-2026 et dans les conditions et limites édictées dans la convention de financement triennale correspondante, sous "réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés des exercices 2025 et 2026" ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget Entrepreneuriat-innovation sur le compte : Dest. 65, INUM SUFLI « Section de fonctionnement ».**

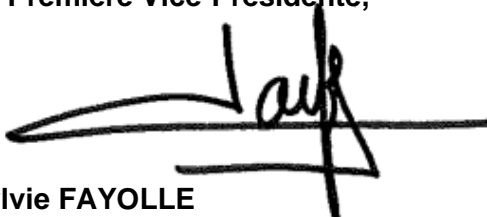
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE